

GLI

groupe lemur inc.

Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

**Rapport annuel 2024
Canada**

30 mai 2025

Introduction :

Le Groupe Lemur, Inc. (GLI), fondé en 1992, est un développeur et fabricant de vêtements haut de gamme de premier plan, spécialisé dans les gammes pour nouveau-nés, nourrissons, enfants et familles, ainsi que dans les vêtements de nuit, les vêtements d'extérieur et les maillots de bain. GLI distribue ses produits aux principaux détaillants d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Europe et d'Australie. Basée à Montréal, au Québec, GLI est une entreprise familiale privée qui se consacre à la fabrication de vêtements de haute qualité pour enfants, en respectant les normes de sécurité les plus strictes.

Chez GLI, nous fonctionnons comme une famille soudée, qui se consacre non seulement à fournir des vêtements haut de gamme, mais aussi à promouvoir le bien-être à long terme de nos partenaires, des membres de notre équipe et de nos clients.

GLI mène ses activités avec intégrité, en s'efforçant de protéger l'environnement qui nous entoure ainsi que les droits de ceux qui travaillent avec et pour nous. Nous nous efforçons constamment d'adopter des approches durables et respectueuses de l'environnement tout au long de nos processus de création et de production. Par conséquent, nos matériaux, nos usines et nos partenaires sont sélectionnés en fonction de leurs pratiques et procédures éthiques en mettant en œuvre nos propres lignes directrices appelées « Directives de GLI sur les attentes des usines ».

En donnant la priorité aux fabricants de vêtements qui adhèrent aux audits de conformité sociale réalisés par des entités tierces indépendantes reconnues à l'échelle internationale, ainsi qu'aux propres processus de diligence raisonnable de GLI, GLI s'efforce de prévenir et réduire continuellement les risques de travail forcé et de travail des enfants. En outre, GLI s'engage à s'approvisionner en fibre de coton en dehors des régions et des pays à haut risque identifiés ou soupçonnés d'utiliser le travail forcé ou le travail des enfants, renforçant ainsi notre engagement envers des pratiques d'approvisionnement éthiques.

À mesure que nous avançons, nos objectifs restent clairs : développer et mettre en œuvre en permanence de solides politiques et processus de diligence raisonnable visant à identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous travaillons dans le cadre des paramètres établis par les gouvernements et en accord avec les attentes de nos clients, en nous efforçant constamment d'identifier et d'atténuer les risques émergents.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement du Groupe Lemur Inc. :

- GLI est une société d'importation établie à Montréal, Québec, Canada en 1992. Nous avons plus de 100 employés au siège social.

- GLI exerce diverses activités commerciales :

Finance : Gestion des opérations financières et garantie de la santé fiscale.

Vente : Faciliter la vente de nos produits aux clients et aux détaillants.

Services à la clientèle : Fournir un soutien et une assistance à nos clients et à nos détaillants.

Développement de produits : Améliorer et innover en permanence nos offres de produits à des prix compétitifs et rechercher des partenaires qui répondent à nos exigences strictes en matière de sécurité et de respect des normes sociales.

Conception et création technique : Concevoir des modèles à la fois attrayants et techniquement performants.

Ajustement et spécifications : Alignement des mesures et des caractéristiques des produits sur les normes établies.

Production et conformité : Superviser les processus de production tout en veillant à ce que nos produits respectent les réglementations et les normes de nos clients et des gouvernements dans les délais impartis.

Logistique : Gérer l'efficacité des mouvements et de la distribution de nos produits.

Marketing : Promouvoir nos produits auprès des clients et de nos partenaires détaillants.

Vente au détail : Exploiter un canal de vente directe au consommateur en ligne, y compris les aspects logistiques de la livraison de nos produits directement aux consommateurs.

- Nos vêtements sont fabriqués par des fournisseurs situés dans les pays suivants:
 - En Chine (y compris Guangdong, Henan, Jiangsu, Jiangxi, Shandong, Zhejiang, Fujian, Hubei, Anhui, Guangxi Zhuang et Hangzhou) et au Cambodge (en particulier dans la région de Phnom Penh, avec des matériaux importés de Chine).
 - Nos matières premières sont principalement des fibres de coton provenant d'Inde, des États-Unis, du Brésil, d'Australie, d'Afrique et de Chine.
 - Des fibres de coton biologique importées d'Inde, accompagnées d'un certificat de transaction pour les fibres certifiées par le « Global Organic Textile Standard ».
- Les coordinateurs du contrôle de la qualité de GLI sont en poste en Chine et au Cambodge et se déplacent entre ces deux pays pour évaluer la qualité des produits et les performances des fournisseurs afin de répondre aux attentes de GLI et de ses clients.

www.lemurgroup.com

275 rue Stinson. Montréal. QC. H4N 2E1. Canada.

514.748.6234 | 877.748.6698

info@lemurgroup.com

- Les marchandises sont expédiées à partir de différents ports, notamment Shanghai, Xiamen, Qingdao et Phnom Penh, et distribuées à
 - L'entrepôt de GLI à Montréal et un entrepôt tiers à Vancouver pour la distribution au Canada.
 - L'entrepôts d'un tiers basé aux États-Unis à Champlain, dans l'État de New York et dans l'État de la Californie pour la distribution aux entrepôts des détaillants ou aux centres de distribution des clients en Amérique du Nord ;
 - Directement aux transitaires des clients et des détaillants en Asie pour le transport vers leurs pays de destination.
- GLI distribue ses produits aux principaux détaillants d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Europe et d'Australie. En outre, notre activité de commerce électronique est basée à notre entrepôt de Montréal.

Politiques et procédures de diligence raisonnable concernant le travail forcé et le travail des enfants :

- En 2022, nous avons identifié des régions présentant de hauts risques de travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement de coton. Afin de garantir la conformité dans toutes les divisions et chez tous les clients, nous avons mis en œuvre la politique suivante pour nos bons de commande de fournisseur en 2023 :
 - Traçabilité du coton dans la chaîne d'approvisionnement pour les commandes du Groupe Lemur, Inc. : Tous les fils de coton utilisés dans nos produits ne doivent pas provenir d'Ouzbékistan, du Turkménistan ou de la province de Xinjiang, en Chine.
- Le Groupe Lemur Inc. collabore avec ses fournisseurs de premier rang (fabricants de vêtements) afin de respecter les normes de conformité sociale exigées par ses divers clients. La plupart de nos produits sont fabriqués par des fournisseurs qui ont fait l'objet d'audits de conformité sociale valides et qui répondent à des normes acceptables.
 - Les fournisseurs sont sélectionnés en fonction des exigences spécifiques du client et de leur capacité à respecter ces normes. Les clients peuvent exiger différents niveaux de certification de conformité sociale tels que WRAP, SEDEX, SMETA, BSCI ou COC.

- Nos fournisseurs de premier rang sont soigneusement choisis et leurs audits de conformité sociale sont minutieusement examinés par notre équipe de conformité afin de garantir le respect des critères acceptables et des exigences des clients. Les rapports d'audit de conformité sociale sont fournis aux clients sur demande et font l'objet d'un suivi régulier.
- En 2024, plus de 95% des fabricants de vêtements produisant nos produits possédaient des audits de conformité sociale valides répondant aux normes requises.
- Conformément à notre engagement de réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement, nous avons fait des efforts en 2023 pour encourager les fabricants à se soumettre à des audits de conformité sociale afin que nous les examinions et les approuvions, indépendamment des exigences des clients. En l'absence d'audit valide, les fabricants sont exhortés à en obtenir un pour l'année 2024 ou devront être remplacés par des fabricants disposant d'audits valides. En 2024, nous avons accru notre approvisionnement auprès de fabricants conformes aux normes sociales, et nous renforcerons davantage cette démarche en élargissant la portée des audits en 2025.
- Les mesures prises en 2023 ont servi à préparer nos fournisseurs à l'introduction d'une nouvelle politique, en vigueur depuis janvier 2024, comme indiqué dans nos bons de commande de fournisseur :

- *Exigences et politiques en matière de bons de commande*

- Exigences en matière d'audit de conformité sociale :

- Un rapport d'audit de conformité sociale valide doit être soumis à l'approbation du Groupe Lemur Inc. (GLI) avant de confirmer tout bon de commande de fournisseur.

- Les normes d'audit acceptables comprennent SMETA, BSCI, WRAP, COC par une société tierce accréditée.

- Exigences de transparence de la chaîne d'approvisionnement :

- Les fournisseurs/usines/entreprises commerciales sont tenus de veiller au respect du code des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement des marchandises, en fournissant rapidement, sur demande, la traçabilité de tous les composants avec toutes les informations relatives aux marchandises jusqu'à leur source.

- Interdiction dans la chaîne d'approvisionnement :

- Aucun composant des chaînes d'approvisionnement n'est autorisé à être fabriqué entièrement ou partiellement dans des régions ou des pays déjà identifiés ou suspectés comme étant à haut risque de travail forcé/de travail des enfants/de travail par des prisonniers/de trafic d'êtres humains. GLI peut cesser ses activités avec tout fournisseur qui ne respecte pas les lois et règlements applicables dans le pays où le travail est effectué pour produire la marchandise et ses composants.

www.lemurgroup.com

275 rue Stinson. Montréal. QC. H4N 2E1. Canada.

514.748.6234 | 877.748.6698

info@lemurgroup.com

Risques de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de nos opérations

- **Évaluation et gestion des risques**
 - Risque plus faible dans les opérations nationales :
Compte tenu de l'abondance des ressources en main-d'œuvre et de la solidité des cadres juridiques, réglementaires et commerciaux au Canada, GLI peut affirmer que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités nationales est comparativement plus faible.
 - Risque modéré pour les opérations externalisées en Asie :
Le niveau de risque est modéré pour les opérations externalisées dans les pays asiatiques où les différents fabricants de vêtements peuvent ne pas avoir établi de codes de conformité sociale interdisant le travail des enfants et le travail forcé. GLI traite activement ce risque en collaborant avec des fabricants de vêtements qui adhèrent à des audits de conformité sociale valides et en possèdent. En 2024, plus de 95% de nos fournisseurs de vêtements répondaient à cette exigence, avec des efforts continus pour augmenter ce pourcentage en 2025 et sous réserve d'une réévaluation continue.
 - Risque plus élevé dans les matériaux de la chaîne d'approvisionnement :
Compte tenu de la nature mondiale de l'approvisionnement en produits de base, de la fabrication et de la logistique à partir de pays étrangers, le risque est plus élevé, en particulier en ce qui concerne les matériaux achetés pour nos chaînes d'approvisionnement. Dans nos zones de production spécifiques, c'est le coton brut qui présente le risque le plus élevé. Pour atténuer ce risque, GLI a mis en œuvre des mesures telles que l'interdiction d'utiliser des fils de coton provenant d'Ouzbékistan, du Turkménistan et de la province chinoise de Xinjiang. En outre, certains clients exigent que l'origine du coton soit vérifiée par des laboratoires accrédités afin de garantir le respect des restrictions imposées aux régions à haut risque.

De plus, une partie de nos produits est fabriquée à partir de fils de coton issus de l'agriculture biologique en provenance d'Inde, accompagnés de certificats de transaction attestant de leur origine biologique et de leur traçabilité.

Remédiation

- **Mesures pour remédier au travail forcé et au travail des enfants :**

- Faible risque dans les opérations au Canada :

Le risque de travail forcé et de travail des enfants est nettement plus faible au Canada que dans de nombreux autres pays. Notamment, aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié dans les opérations canadiennes de GLI au cours de l'année 2024.

- Engagement des fournisseurs et efforts de remédiation :

En ce qui concerne les fournisseurs de nos chaînes d'approvisionnement, des mesures correctives visant à répondre aux préoccupations relatives au travail forcé et au travail des enfants ont commencé en 2023. Les fournisseurs ont été encouragés à se soumettre à des audits de conformité sociale pour maintenir leurs relations commerciales avec GLI en 2024. Au cours de l'année 2025, Nous élargirons notre évaluation pour inclure les fournisseurs impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de nos produits. Cette évaluation vise à prévenir et à mettre en place des mesures correctives pour atténuer les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants. En outre, nous continuerons à veiller rigoureusement à ce que notre approvisionnement en coton respecte les normes, en évitant de nous approvisionner dans les régions identifiées comme étant à haut risque.

- **Mesures visant à remédier à la perte de revenus des familles vulnérables :**

- Aucune mesure corrective prévue dans les opérations canadiennes :

GLI ne prévoit pas de mesures correctives dans le cadre de ses activités au Canada, de sorte qu'aucune perte de revenus pour les familles vulnérables n'est à prévoir en conséquence de ces mesures.

- Perte potentielle de revenus et actions futures :

Bien que la perte de revenus puisse potentiellement résulter d'efforts de remédiation ou d'actions entreprises à la suite d'évaluations et d'audits des fournisseurs, GLI n'anticipe pas une telle perte ou la nécessité d'une action corrective à l'heure actuelle. Toutefois, les futurs rapports et évaluations comprendront des détails sur les mesures prises pour traiter et remédier à la perte de revenus si des cas de travail forcé ou de travail des enfants étaient identifiés au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

Formation

- Nous discutons de cette question avec les fabricants de vêtements et notre équipe de contrôle de la qualité GLI en Asie. Tout au long de l'année, nous procédons à de multiples inspections de nos produits et maintenons notre propre programme d'audit de contrôle de la qualité afin d'évaluer les performances, les attentes et la sécurité des usines. Notre équipe signale avec diligence toute situation de travail forcé ou de travail des enfants observée ou suspectée lors des visites en usine. GLI examine minutieusement les audits de conformité sociale, les conditions et les exigences.
- En 2024, nous avons renforcé nos programmes de formation afin d'améliorer l'intégration de l'équipe de contrôle de la qualité de GLI. Cela comprenait des séances en personne dirigées par notre gestionnaire de l'assurance qualité, complétées par des modules d'apprentissage en ligne détaillés portant sur les sujets suivants :
 - La prévention du travail forcé en usine, les pratiques de travail responsables, et la diligence raisonnable en matière de travail forcé
 - L'identification du travail des enfants et les lignes directrices pour travailler avec des élèves et des jeunes travailleurs
- En 2025, nous étendrons ces programmes de formation en ligne à nos fournisseurs ainsi qu'à leurs partenaires en amont dans la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur la prévention, l'identification et l'atténuation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants.
- Les coordonnateurs du contrôle de la qualité de GLI renforceront également leurs visites en usine en 2025 en y intégrant des revues d'audit et en animant des séances de formation en ligne avec les fabricants et les fournisseurs.

Mesure de notre efficacité

- GLI mesure efficacement ses performances avec les fabricants de vêtements de premier rang en conservant un enregistrement de leurs documents d'audit de conformité sociale. En outre, nous procédons à des inspections régulières des produits dans les usines, ce qui permet à notre équipe de contrôle de qualité de répondre à toute préoccupation ou constatation au cours de ses visites.
- En 2024, nous collaborerons avec les fabricants de vêtements et leurs chaînes d'approvisionnement respectives afin d'identifier les possibilités d'améliorer notre efficacité au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration 2024.

James DiMiele
Président
30 mai, 2025



J'ai le pouvoir d'engager "Groupe Lemur Inc".